

LES VICTIMES INVISIBLES DE LA PEINE DE MORT

10 octobre 2019
Journée internationale
contre la peine de mort



La peine de mort ne s'arrête pas avec la condamnation et l'exécution d'un condamné. Elle a des conséquences nocives durables sur tout un pan de la société, touchant la majorité de celles et ceux qui y sont confrontés concrètement : les proches des condamnés, mais aussi les jurés, avocats, gardiens, procureurs... Comment pourrait-elle dès lors apparaître comme la justice ?

Cette année, la Coalition mondiale contre la peine de mort, dont l'ACAT fait partie, a décidé de consacrer la journée mondiale contre la peine de mort du 10 octobre aux enfants dont les parents ont été condamnés à mort. L'occasion, pour l'ACAT, de faire la lumière sur la situation de ces enfants, mais aussi de toutes les personnes indirectement dévastées par la peine capitale.

La peine de mort n'apporte aucune fin aux souffrances et multiplie indéfiniment le nombre de victimes. Elle n'apporte aucune réponse autre que le vide par la mort. Elle ne fait que perpétuer un cycle de violences sans apporter de réparation aux victimes du crime premier.

En cette journée, l'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) donne la parole aux victimes invisibles de la peine de mort :

- **enfants** de condamnés, privés de parents et privés d'avenir
- **familles** de la personne condamnée : meurtries et ostracisées
- **avocats** menacés
- **jurés** éprouvés
- **bourreaux et gardiens** hantés
- **proches des victimes** du crime ayant mené à la condamnation, souvent désemparés
- **accompagnants du condamné**, marqués

« Les politiques, si désireux de faire des exemples en ayant recours à des châtiments d'un autre âge, n'ont absolument aucune considération pour les familles et les proches du condamné. On peut même voir se développer des tendances à culpabiliser ou à ostraciser une famille pour les actes d'un seul. »

Les personnes en lien avec le condamné sont ignorées, quand elles ne sont pas mises au ban de la société. Nous nous devons d'être à leurs côtés, d'écouter ce qu'elles ont à nous transmettre de ce vécu traumatisant. Sans oublier les autres acteurs de ces drames : l'avocat du condamné, le bourreau, les jurés. »

Bernadette Forhan, présidente de l'ACAT

› Les enfants de condamnés, privés de parents et d'avenir

« Un mois après l'exécution, j'ai reçu une lettre, un simple bout de papier, pour me dire que l'exécution avait eu lieu. Jusqu'au dernier moment, on espérait un moratoire, que tout allait s'arranger. Malheureusement, ça n'a pas été le cas. ¹ »

Ce témoignage est celui d'Aliaksandra Yakavitskaya, biélorusse de 29 ans dont le père, Gennady Yakavistski, a été exécuté en 2016. Comme elle, ils sont plusieurs milliers, dans le monde, à attendre la mort incertaine de ceux qui leur ont donné la vie.

Il faut rappeler que toute condamnation à mort d'un parent contrevient aux droits fondamentaux de ses enfants, édictés par la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), mais aussi par d'autres textes internationaux et régionaux, en raison du principe de non séparation de l'enfant de ses parents.

À ces principes juridiques, s'ajoutent des droits essentiels souvent bafoués en cascade dès qu'une sentence de mort est prononcée : le droit à l'éducation bien souvent, mais aussi le droit à la santé (qui ne s'entend pas dans sa seule dimension médicale, mais dans une dimension plus large comme un « état de bien-être physique, mental et social », conformément au préambule de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé. Comment en effet imaginer une enfance paisible, sereine, pour un enfant dont un parent a été condamné ?

Le plus souvent, ces enfants, livrés à eux-mêmes, sont contraints de grandir trop vite. Pressés par les contraintes d'une vie presque orpheline, ils sont souvent obligés de quitter l'école et de trouver un travail pour pouvoir se prendre eux-mêmes en charge.

› Les familles de la personne condamnée : meurtries et ostracisées

De manière générale, les proches des condamnés sont eux-mêmes condamnés à vivre sous une tension psychologique permanente. Ils passent de l'espoir au découragement, de la colère à la confusion, durant des procédures souvent longues et incertaines et tout au long de la détention. Ils craignent que le contact ne soit rompu, que l'exécution n'intervienne à tout moment et sans qu'ils n'aient été informés (comme en Biélorussie, en Mongolie, en Ouzbékistan ou au Japon) ou qu'ils ne puissent se recueillir sur la dépouille.

Par ailleurs, les familles de condamnés à mort font souvent l'objet d'ostracisme au sein de leur communauté, notamment car leurs membres sont vus comme les complices des personnes détenues dans les couloirs de la mort.

Les familles de condamnés peuvent même être harcelées par les autorités. C'est le cas du frère de [Nguyen Van Chuong](#) au Vietnam, incarcéré pendant deux ans pour avoir « protégé des criminels ». Son acte : avoir recueilli lui-même les témoignages servant à la défense de son frère. De proche à condamné, il n'y a qu'un pas que les régimes les plus autoritaires s'empressent parfois de franchir.

Les familles font aussi face à des difficultés économiques dans un contexte où l'équilibre financier familial est bouleversé.

« Envoyer de la nourriture à mon fils, lui rendre visite en prison, protester contre sa condamnation injustifiée, soumettre des pétitions... Chaque mois des 12 d'une année seront les mêmes. Peu important les autres préoccupations, elles passent après. Bien sûr que je continuerai à lui rendre visite. Maman viendra, peu importe ce qu'il pourra se passer, maman sera là. Ho Duy Hai a été condamné injustement. Lorsque je me remémore son image, je suis assaillie de douleur. Pas le genre de douleur qui ne survient qu'une seule fois, non, c'est une douleur continue qui n'a pas de limite. »

Maman d'Ho Duy Hai, condamné à mort vietnamien soutenu par l'ACAT

› Des avocats menacés

Dans de nombreux pays, défendre un condamné peut-être un choix qui vous met au banc de la société et peut même vous mettre en danger. En Malaisie, Suzana Norlihan, qui défend plusieurs condamnés en plus de son frère, a été de plus en plus boycottée par son voisinage et subit des pressions au sein même du système judiciaire malaisien. En Mauritanie, où la peine de mort trouve ses fondements dans le corpus juridique de l'islam sunnite malikite qui rend légitime la loi du Talion, les avocats qui acceptent de défendre des condamnés à mort sont victimes de harcèlement, reçoivent des menaces. Un juriste mauritanien interrogé² par ECPM (Ensemble contre la peine de mort) raconte comment l'une de ses confrères a vu sa photo publiée dans les journaux, la tête inversée – ce qui est synonyme de pendaison – après avoir été physiquement menacée de mort :

« *Les avocats de la défense de condamnés à mort en Mauritanie sont considérés comme persona non grata. En novembre 2018, la photo d'une avocate de la défense s'est retrouvée dans les journaux, la tête inversée (synonyme de pendaison). En septembre 2018, deux personnes radicalisées étaient venues devant son cabinet et l'ont menacée de mort. Le cabinet a également été ciblé par un cambriolage et un saccage durant la même période.*

Pour ma part, j'ai été approché sur facebook par des individus qui m'ont demandé de laisser tomber un des dossiers de défense d'un condamné à mort, en ajoutant qu'il savait où j'habitais : une intimidation claire. Lors d'une des audiences qui se sont tenues à Nouadhibou durant l'automne 2017, je suis entré dans un restaurant pour dîner, et un gendarme est venu me voir pour me dire qu'il était préférable, pour ma propre sécurité, que je rentre à l'hôtel pour dîner. Mon téléphone est sur écoute.»

› Des jurés éprouvés

Peut-on vivre sereinement lorsque, même au nom de la justice, on a donné la mort ? De nombreux jurés sont hantés par leur vote. C'est d'autant plus vrai quand ils se rendent compte que les juges ou les procureurs ne leur ont présenté que des informations tronquées, quand ils découvrent *a posteriori* que le condamné avait bien des circonstances atténuantes.

Ceci est vrai alors même qu'ils s'étaient déclarés favorables au principe de la peine de mort. En effet, il est important de noter que les jurés, lorsqu'ils ont été retenus pour un jugement, doivent se déclarer favorables au principe de la peine de mort, le système judiciaire américain écartant automatiquement les opposants à la peine capitale lors de la sélection.

Une étude³ publiée par une organisation de membres du barreau américain, l'American Bar Association, a démontré que sur 198 jurés ayant assisté à 353 procès dans 14 États, **81 % des femmes et 18 % des hommes regrettaient leurs décisions** et qu'ils étaient 63 % des femmes et 38 % des hommes à s'être fait aider et accompagner après le procès.

« *J'ai l'impression d'avoir été une jurée aveugle, qui ne savait pas comment fonctionnait le système, confiait à l'ACAT en octobre 2018 l'ancienne jurée Lindy Lou Isonhood (...). La condamnation à mort a vraiment de très lourdes conséquences sur les jurés qui la prononcent. Quand je suis rentrée chez moi après le procès, ça a aussi eu un impact sur ma famille (...). Je m'interrogerais : est-ce que les jurés que j'avais connus étaient dans le même état que moi en rentrant chez eux ? Avaient-ils connus le même trouble de stress post-traumatique que moi ?* »

« *J'ai l'impression d'avoir été une jurée aveugle, qui ne savait pas comment fonctionnait le système.*

Je m'interrogerais : est-ce que les jurés que j'avais connus étaient dans le même état que moi en rentrant chez eux ? »

Lindy Lou Isonhood,
ancienne jurée dans l'Etat
du Mississippi

► Des bourreaux et gardiens hantés

Allen Ault, qui officiait auparavant à la prison d'État de Géorgie (Etats-Unis) affirme qu'une exécution « est le meurtre le plus prémédité que vous puissiez voir »⁴. Et de raconter qu'après la cinquième mise à mort, il ne pouvait plus exécuter.

Selon une étude⁵ **31 % des bourreaux américains souffriraient de troubles de stress post-traumatique (TSPT)**. Pour Donald Cabana, qui a officié dans le Mississippi : « Il y a une partie du gardien qui meurt avec son prisonnier ».

Il a assisté à l'exécution de Edward Earl Johnson, 27 ans, en 1987 et raconte : « Lorsque j'ai exercé ma fonction rituelle de demander s'il avait une déclaration publique finale, ce jeune homme m'a regardé dans les yeux avec des larmes coulant sur ses joues, et il a dit : "Surveillant, vous êtes sur le point de devenir un meurtrier. Je n'ai pas tué ce policier, et, mon Dieu, personne ne veut me croire. »

M. Cabana avait appris à connaître M. Connie Ray Evans. Ils étaient devenus, d'une certaine façon, des amis, écrit-il dans ses mémoires *Death at Midnight: The Confession of an Executioner*. Attaché dans la chambre à gaz, M. Evans a chuchoté ses derniers mots à l'oreille de M. Cabana : « D'un chrétien à l'autre, je vous aime. » « Qu'est-ce qu'on dit à un homme qui a dit à son bourreau qu'il l'aimait ? » interroge dans son livre Donald Cabana.

Bien après l'exécution, Donald Cabana a rencontré un ancien haut fonctionnaire maintenant convaincu que le jeune homme disait la vérité. « Peu importe la façon dont nous le faisons - au nom de la justice, au nom de la loi et de l'ordre, au nom de la vengeance - dit Donald Cabana, vous (quand je dis vous, je veux dire, de façon générale, les Américains) n'avez pas le droit de me demander, ni à aucun fonctionnaire de prison, de tâcher mes mains du sang d'une personne innocente. »

Ce poids est aussi présent chez d'autres acteurs, comme en témoignait un ex-gouverneur de Californie, Edmund Gerald Brown :

« C'était un pouvoir incroyable et ultime sur la vie d'autrui qu'aucune personne ou aucun gouvernement ne devrait avoir ou ne devrait désirer. (...) Je me rends compte que chaque décision m'a enlevé quelque chose que rien (...) n'a jamais pu remplacer.⁶ »

► Des proches des victimes du crime ayant mené à la condamnation, souvent désesparés

Les partisans de la peine de mort disent bien souvent que la sentence apaise la famille des victimes. Mais est-ce le cas ? Selon une étude⁷ de l'Université du Minnesota en 2007, **20,1 % des membres de ces familles ont reconnu que l'exécution ne les avait pas aidés à aller mieux**. Seuls 2,5 % ont affirmé le contraire. La peine de mort n'apporte aucune fin aux souffrances. Elle multiplie indéfiniment le nombre de victimes.

Ronald Carlson dont la sœur a été assassinée au Texas, explique que « regarder l'exécution [l']a laissé face à l'horreur et au vide.⁸ »

Jim Hall, dont la fille a été assassinée dans le Missouri pensait que l'exécution du meurtrier l'aiderait : « J'ai cru au mythe selon lequel l'exécution refermerait nos blessures émotionnelles. » Fin 2016, il déclarait pourtant que « [sa] famille regrettait profondément l'exécution ».

« La nuit, j'étais réveillé par des visions de détenus exécutés assis sur le bord de mon lit. »

Ron McAndrew, ancien directeur de la prison d'État de Floride

« Il y a une partie du gardien qui meurt avec son prisonnier. »

Donald Cabana, surveillant

« Regarder l'exécution m'a laissé face à l'horreur et au vide. »

Ronald Carlson, dont la sœur a été assassinée au Texas

En effet, quelques semaines après l'exécution, la famille Hall a vu un documentaire où Jeff Fergusson exprimait « *un remord sincère pour la douleur qu'il a causé à [la] famille [Hall] et à la sienne à cause de ses actes horribles.* » Quelques mois plus tard, les Hall ont également appris que Fergusson « *avait été un vrai chef de file au service gériatrique de la prison et dans les programmes de justice réparatrice, y compris un dans lequel les prisonniers écoutaient les victimes partager les effets dévastateurs des crimes sur leur vie.* »

« La peine de mort est à l'exact opposé du concept de justice réparatrice. »

Jim Hall, dont la fille a été assassinée

Dans le *Columbia Daily Tribune*⁹ en décembre 2016 ; M. Hall déclarait :

« Je suis convaincu qu'un apaisement significatif aurait eu lieu pour nous tous si notre famille avait eu une conversation franche avec lui à la prison. J'aurais aimé avoir la chance -conformément à mes croyances chrétiennes- de lui dire en personne que je lui ai pardonné ce qu'il avait fait à notre fille innocente et précieuse(...) La peine de mort est à l'exact opposé du concept [de justice réparatrice]. »

➤ Les accompagnants du condamné, marqués

Pour tous ceux qui ont noué une relation avec un condamné, l'exécution est un traumatisme, de même que l'attente.

Au sujet des exécutions qu'il a accompagnées, le pasteur Carroll Pickett, ex-aumônier à la prison d'État du Texas, a écrit : « *J'ai commencé à comprendre pourquoi le directeur de la prison ne retournait pas au travail, parfois pendant plusieurs jours, après une exécution. Moi aussi, je me sentais happé par le gouffre.* » (*Within These Walls: Memoirs of a Death House Chaplain*)

Cette angoisse, les militants de l'ACAT correspondant avec des condamnés la connaissent bien. L'ACAT anime en effet un réseau de correspondance avec 220 condamnés à mort américains, sur les 2673 condamnés à la peine capitale aux Etats-Unis en juillet 2019.

« Les correspondants ACAT sont eux aussi confrontés à des moments très forts et très durs sur le plan émotionnel, témoigne la présidente de l'ACAT Bernadette Forhan. Je repense en particulier à ce 24 mars 2010 où nous manifestions à la place de la Concorde devant l'ambassade des Etats-Unis contre l'exécution de Hank Skinner. On attendait... On avait tous quitté la Concorde avec une énorme boule dans la gorge, sans savoir. Je suis rentrée chez moi, je n'ai pas pu aller me coucher. Et d'un seul coup, j'ai vu arriver la nouvelle du sursis une demi-heure, 45 minutes avant l'heure fatidique : la bataille allait pouvoir recommencer. Ce sont des moments qui marquent. De même, pour Troy Davis, on avait aussi manifesté. Un sursis avait finalement été annoncé, mais de cinq heures seulement : le temps de débattre pour, finalement, l'exécuter. On ne peut pas laisser faire des choses comme ça. Il n'y a pas de mise à mort 'propre' ou 'humaine'. Ça n'existe pas. »

CONTACT PRESSE

Pour toute demande d'interview et analyse, contactez Christina LIONNET:0140407410/ christina.lionnet@acatfrance.fr

EN SAVOIR PLUS SUR LA PEINE DE MORT ET L'ACAT

L'ACAT est une ONG chrétienne de défense des droits humains forte de 27 000 membres.

Par son expertise et son travail de recherche, par la mobilisation de ses militants, par son action auprès des autorités, elle œuvre pour faire reculer la torture, les traitements inhumains et dégradants. Elle agit pour l'abolition de

ce châtement barbare qu'est la peine de mort, qui relève selon elle davantage de la vengeance individuelle que de la justice telle qu'elle devrait être rendue par la société. En parallèle de ses actions de sensibilisation et de plaidoyer, elle anime un réseau de correspondance avec 220 condamnés à mort américains.

Retrouvez ici

[**La note de positionnement de l'ACAT sur la peine de mort : PEINE DE MORT : LE CONTRAIRE DE LA JUSTICE**](#)

[**Le document pédagogique 12 raisons d'être contre la peine de mort**](#)

[**Une page d'information sur la peine de mort**](#)

REFERENCES ET NOTES DE BAS DE PAGE

¹http://www.worldcoalition.org/media/resourcecenter/WD2019Temoignages_FR_BW

²<http://www.ecpm.org/wp-content/uploads/Mauritanie-Le-bagne-au-pays-des-sables.pdf>

³*Psychology Today*, « It's Time to Kill the Death Penalty », 19 janvier 2017, <https://www.psychologytoday.com/intl/blog/get-psyched/201401/it-s-time-kill-the-death-penalty>Capital Jury Project.

⁴<http://www.ncadp.org/pages/harm-to-prison-workers>

⁵*Psychology Today*, « It's Time to Kill the Death Penalty », 19 janvier 2017, <https://www.psychologytoday.com/intl/blog/get-psyched/201401/it-s-time-kill-the-death-penalty>

⁶*Psychology Today*, « It's Time to Kill the Death Penalty », 19 janvier 2017, <https://www.psychologytoday.com/intl/blog/get-psyched/201401/it-s-time-kill-the-death-penalty>

⁷Death Penalty Information Center, <https://deathpenaltyinfo.org/news/science-challenges-myth-that-death-penalty-brings-victims-families-closure>

⁸<https://deathpenaltyinfo.org/news/new-voices-victims-brother-says-execution-left-him-with-horror-and-emptiness>

⁹<https://www.columbiatribune.com/045535e0-f4a0-59d4-90bb-405fc0ceaaaa.html>